



Question sur jugement pour dettes

Par **galette**, le **19/05/2012 à 05:31**

Bonjour, je souhaiterais savoir les décisions que peuvent prendre un tribunal contre une personne qui doit à une banque de crédit une somme de 15000.00€

Par **amajuris**, le **19/05/2012 à 10:15**

Bjr, si le tribunal répond favorablement à la demande de la banque, il va rendre un jugement enjoignant le débiteur de payer dans les conditions prévues dans le jugement. En principe s'ajoutent à la dette les intérêts et les frais de recouvrement. Si le débiteur ne paie pas, l'huissier dispose de plusieurs armes dont les saisies immobilières ou mobilières. ncdt

Par **galette**, le **19/05/2012 à 21:25**

je vous remercie de votre réponse, mais les conditions prévues dans le jugement. est-ce que la décision peut être de payer la totalité en une seule fois et immédiat, ou bien il peut accorder des facilités et un délai.

Par **hud@ju**, le **30/07/2012 à 22:11**

Bonjour Toutes décisions de justice doivent être signifiées par huissier, ensuite le créancier confie le dossier de recouvrement à l'étude de son choix par un titre exécutoire, vous pouvez

proposer un moratoire à l'huissier qui est le seul habilité à recouvrer la créance , par contre , c'est le créancier qui décide de l'accord et suivant les sommes proposées .